

LE SÉNAT

Le vendredi 28 février 1992

La séance est ouverte à 9 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

PROJET DE LOI SUR LES CÉSSIONS D'AÉROPORTS

TROISIÈME LECTURE—MOTION D'AMENDEMENT—REPORT DU VOTE

L'honorable William M. Kelly: Honorables sénateurs, hier conformément au paragraphe 68(1) du Règlement j'ai reporté le vote sur le projet de loi C-15 à 17 h 30 aujourd'hui. Je voudrais remercier le sénateur Molgat, ainsi que le sénateur Frith, qui a toujours été un guide utile pour moi sur la manière de faire les choses et d'interpréter le Règlement, de m'avoir rappelé l'existence du paragraphe 68(3) du Règlement.

Par conséquent, conformément au paragraphe 68(3) du Règlement, je demanderais encore une fois de repousser le vote sur cette mesure à la prochaine séance, à savoir à 17 h 30 le 17 mars.

Le sénateur Haidasz: C'est le jour de la Saint-Patrick. Assurément nous n'allons pas être ici ce jour-là.

Le sénateur Kelly: J'y serai certainement un beau jour comme celui-là et j'invite tous les sénateurs à m'imiter.

Le sénateur Frith: Quel meilleur endroit pour célébrer la Saint-Patrick!

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

LE NOMBRE DE JOURS À COURIR DANS LE MANDAT DU GOUVERNEMENT

L'honorable Royce Frith: Honorables sénateurs, si le gouvernement du sénateur Murray respectueux de la démocratie est celui qui compte les jours, il en reste maintenant 267 avant que ce mandat n'arrive à expiration. Cependant, s'il s'agit du gouvernement poltron et méprisant la démocratie du sénateur Murray dont les Canadiens doivent s'accommoder, il lui reste alors 653 jours avant le jour du jugement.

[Français]

LES JEUX OLYMPIQUES

FÉLICITATION À MYRIAM BÉDARD

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, hier notre collègue le sénateur Lavoie-Roux a fait l'éloge de nos athlètes et de leurs entraîneurs aux jeux olympiques d'Albertville, des éloges très mérités et je suis entièrement d'accord avec elle.

Aujourd'hui cependant je voudrais faire l'éloge d'une de ces athlètes en particulier. Il s'agit de Myriam Bédard, la jeune fille qui a gagné la médaille de bronze au biathlon. La raison

pour laquelle je veux souligner le succès de cette jeune fille et la médaille qu'elle a gagnée, c'est que le sénateur Marshall et moi-même avons souvent parlé en cette chambre des cadets de l'armée. Mademoiselle Bédard justement a fait tout son entraînement au biathlon dans cet organisme, les Cadets de l'armée royale canadienne.

Elle s'est d'abord engagée dans le corps de cadets du camp Val Cartier. Elle s'est très tôt distinguée comme cadette. Elle a participé au cours spécial d'introduction au monde arctique Pangnirtung, T.N.O.; elle a assisté au Camp de Banff ou seulement les meilleurs cadets de tout le pays participent. Non seulement elle a été une de celles qui ont été choisies pour Banff mais elle a été choisie en plus comme la meilleure cadette du camp et elle a gagné la médaille le Prix du centenaire de la ligue des cadets de l'Armée du Canada.

Je souligne ceci tout simplement pour vous dire que lorsque nous parlons de l'importance du corps des cadets et de l'importance de maintenir les budgets de cet organisme premier dans le domaine de l'entraînement des jeunes au Canada, il y a des résultats du travail que font justement ces corps de cadets. Je veux rendre hommage à tous ceux qui participent ou qui ont participé du côté militaire et à tous nos jeunes qui font partie de cet organisme de corps des cadets canadiens et je désire féliciter encore une fois mademoiselle Bédard de ses succès.

[Traduction]

BANQUES ET COMMERCE

AVIS DE MOTION PORTANT AUTORISATION AU COMITÉ DE RECRUTER LES SERVICES DE PERSONNES

L'honorable Michael Kirby: Honorables sénateurs, je donne avis que le mardi 17 mars prochain 1992, je proposerai:

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit habilité à retenir les services de conseillers, techniciens, employés de bureau ou autres éléments nécessaires pour examiner les projets de loi, la teneur de projets de loi et les prévisions budgétaires qui lui ont été déférés.

PRIVILÈGES, RÈGLEMENT ET PROCÉDURE

MOTION PORTANT AUTORISATION AU COMITÉ D'Étudier L'OPPORTUNITÉ ET LA CONSTITUTIONNALITÉ DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DU SÉNAT

L'honorable Stanley Haidasz, ayant donné préavis le 27 février 1992, propose:

Que le Comité permanent des privilèges, du Règlement et de la procédure soit autorisé à étudier l'opportunité et la constitutionnalité des changements et des modifications du Règlement du Sénat, adopté par le Sénat le 18 juin 1991; et

Que le comité fasse rapport de la question au plus tard le 11 juin 1992.